

Procès-verbal du comité syndical du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	3 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Xavier ZUNINO
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean-Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL Françoise MUGNIER (suppléante)
Saint Sylvestre	2 représentants	Marie-Hélène BARBEROT Mireille BARRACHIN (suppléante)

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DANTON se porte volontaire pour être le secrétaire de séance.

Pouvoir: 1 Roger FRANCHIOLO à Jocelyne BOCH

Sur proposition de Madame la Présidente, le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

1) Modification de crédits n°3

Budget principal :

Afin d'ajuster certains articles budgétaires du budget principal, il est proposé la décision modificative suivantes :

Débit

- **Article 6718** – Autres charges exceptionnelles : - 37 000 €

Crédit

011 – Charges à caractère général

- 6135 – Locations mobilières : 6 000 €
- 61521 – Entretien terrains : 1 000 €
- 615221 – Entretien réparations bâtiments publics : 4 000 €
- 6156 - Maintenance : 4 000 €
- 617 – Etudes et recherches : 700 €
- 6188 – Autres frais divers : 2 200 €
- 6231 – Annonces et insertions : 600 €
- 6236 – Catalogues et imprimés : 2 500 €
- 6281 – Concours divers (cotisations) : 500 €
- 63513 – Autres impôts locaux : 3 500 €

012 – Charges personnel

- **6455** - Assurance du personnel communal : 8 000 €
- **6417** - Rémunérations des apprentis : 1 000 €
- **6336** - Cotisations CNFPT : 1 000 €
- **6453** - Cotisations Caisses de retraite : 2 000

Budget Culture

Il s'agit de réajuster les recettes à la réalité des subventions reçues.

011 – Charges à caractère général

6042 – Achats prestations de services (spectacles) : + 12 000 €

74 – Dotations et participations

7472 – Participations des régions : + 7 000 € (prévu 10 000 € encaissé 17 000 €)

7473 – Participations des Départements : + 5 000 (prévu 30 000 € - Encaissé 38 477 €)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, sur les deux budgets concernés, la décision modificative N.3 telle que soumise à son approbation.

2) Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) autorise ce qui suit :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 95 880 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 566 764.74 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 610 000 €

Les dépenses d'investissement concernées avant le vote du BP peuvent être réparties de la façon suivante :

- **Immobilisations incorporelles** : Etude d'aménagements extérieurs et Gymnase René LONG : 23 970 €.
- **Immobilisations corporelles** : Désordres du Pôle : 141 691 €
- **Immobilisations en cours** : Travaux d'aménagement sur le Pôle, aménagements extérieurs, gymnase René Long, Sécurité Incendie... 152 500 €

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la proposition de paiement de certaines dépenses d'investissement (1/4 des dépenses inscrites au BP 2023) avant le vote du BP 2024

3) Demande de subvention pour l'acquisition de matériel technique pour l'auditorium

Cette question avait été retirée de l'ordre du jour du dernier comité syndical afin d'obtenir davantage de précisions de la part du Régisseur Monsieur Marlon Nemoz.

Celui-ci est intervenu lors de la réunion de bureau du 4 décembre et les membres du bureau ont donné un avis favorable pour soumettre la question au Comité syndical.

En effet, il a été demandé un certain nombre de devis pour compléter l'équipement de l'auditorium en termes de matériel technique.

Il s'agit notamment de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, demande qui, suivant la réponse apportée, permettra d'évaluer l'investissement possible et sa planification.

Cette demande de subvention auprès du conseil départemental, via son programme « soutien à l'investissement culturel » ne peut être faite que tous les deux ans.

Elle serait complétée par une demande auprès de la Région au titre du programme « scènes en territoire » et par une demande auprès de l'Etat au titre du programme « Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité ».

Auditorium : Depuis 2017, l'Auditorium est équipé par du matériel certes de bonne qualité mais limité en nombre et en puissance.

- **SONORISATION**

- Un complément pour la sonorisation « façade » est nécessaire avec notamment l'achat de subwoofers (caissons de basse), inexistant jusqu'à ce jour.
- La sonorisation « retour de scène » est également à améliorer par l'achat d'enceintes qui pour l'instant font défaut au Pôle.
- Des kits de microphonies, de pieds de micros et de câblage sont également nécessaires pour tendre vers une autonomie en termes d'équipement.
- La console de son est également à changer, l'actuelle tendant vers l'obsolescence.

- **ECLAIRAGE**

- Le passage en LED devient une nécessité avant qu'elle ne soit une obligation.
- La console de son est également à remplacer, l'actuelle tendant vers l'obsolescence.

Les lieux « alternatifs »

- **SONORISATION ET ECLAIRAGE**

- La sonorisation et l'éclairage de l'auditorium pourront être mutualisés.

- **ACCUEIL DU PUBLIC**

- **Cab'jazz** de la Salle Tutti
 - Des tables rondes basses
 - Des chaises pliantes en velours
- **Post Laborem** dans l'espace extérieur
 - Des tables hautes
 - Des chaises longues

- **ESPACE SCENIQUE**

- Une scène mobile de 6mx4m minimum, avec praticables et garde-corps, serait l'option scénique idéale et pourrait être mutualisée entre les 2 lieux « alternatifs » et ultérieurement pour le projet hors-les-murs.

L'investissement global est évalué à 162 000€ HT

Plan de financement

Ce projet d'investissement étant conséquent le SIPA ne peut le réaliser seul. Un plan de financement regroupant diverses collectivités territoriales et entités a été mis en place.

- **Le Conseil Départemental :**
 - Via son programme d'aide « Soutien à l'investissement culturel »
 - Taux maximum de financement public (toutes subventions comprises) : 80 % de l'investissement hors taxe.
 - Demande à adresser avant le 15 février 2024. Possibilité de démarrage anticipée dès que possible.

- **La Région**
 - Via le programme « Scène en Territoire ».

- **L'Etat (via le Centre National de la Musique)**
 - A travers le programme « Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité ».
 - Le montant de l'aide est au maximum de 30 % du montant des postes éligibles.

Pour un coût raisonnable pour la SIPA et un plan de financement impliquant plusieurs partenaires, la réalisation du projet d'investissement culturel représente une grande opportunité de structuration et de développement du Pôle ainsi qu'une optimisation et une réduction des coûts techniques.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'améliorer ou de changer certains équipements de l'auditorium en particulier.

Monsieur Jacques Archinard exprime son inquiétude quant au coût général généré par les spectacles en matière de ressources humaines. Il rappelle que le recrutement du régisseur avait été explicité en mettant en avant une diminution en parallèle de la fréquence des recours à une société extérieure. Après discussion avec Monsieur Nemoz, Régisseur, il n'a pas le sentiment que ce soit le cas.

Madame la Présidente indique qu'un point financier précis sera effectué lors du vote du compte administratif 2023 et de la proposition de BP 2024. Lorsque la programmation de la prochaine saison sera suffisamment avancée, celle-ci sera présentée, tableau financier à l'appui, à la commission culture, et au bureau.

Des questions étant posées quant à l'équipement des espaces extérieurs, Madame la présidente indique que le détail de celui-ci sera revu en bureau également.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Présidente à effectuer les demandes de subventions précitées.

4) Subventions PLAJ – Vacances de la Toussaint 2023

Comme à l'issue de chaque période de vacances, Madame Noëlle Delorme présente une demande de subventions au titre du PLAJ.

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur le versement des subventions sollicitées par les associations pour la période des vacances de Toussaint qui atteignent une somme de

1340,38€ pour 5 associations. Les animations ont concerné 125 enfants du SIPA et 36 enfants issus de communes extérieures.

Associations	Subvention accordée
Alby Passion Peinture	160.00 €
Bouillon de Sculpture	396.00 €
Football Club du Chéran	399.02 €
Basket Club Pays d'Alby	385.36 €
	1340.38 €

La proposition présentée par Madame Delorme a été vu en commission jeunesse, laquelle a approuvé le versement des subventions envisagées pour chaque association.

A titre de rappel, les AC perçues annuellement par les communes au titre du PLAJ représentent une somme de 15 122€ (hors Viuz)

Les dépenses totales 2023 au titre du PLAJ s'élèvent à 8946,63€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Présidente à verser les subventions proposées aux diverses associations.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

QUESTION DIVERSES

Madame la Présidente indique que peu de comptes-rendus de réunions de bureau ont été réalisés depuis le mois de septembre. En conséquence, elle propose une synthèse des orientations principales qui ont été prise par les membres du bureau durant ce laps de temps :

- **Proposition de mise en place d'une signalétique complémentaire** au Pôle : Amandine Gibert est venue en réunion de bureau expliciter ce qui a conduit l'équipe à imaginer de compléter la signalétique existante. ***Un avis favorable a été émis pour que des contacts soient pris avec des sociétés professionnelles afin qu'elles fassent leurs propositions chiffrées. Ce travail est en cours.***
- Libération de l'appartement du second étage par Madame Emilie Laffont et perspective d'utilisation de celui-ci. ***L'idée de transformer cet appartement en bureaux a fait l'objet de l'assentiment des membres du bureau. Cette piste a été approfondie et les services techniques se sont installés, depuis, au deuxième étage du Pôle.***
- **Mise en place de banderoles ponctuelles par le basket, ceci favorisant la recherche de sponsors** : Avis favorable du bureau avec un système d'accroches proposé par les services techniques. ***Les conditions de mise en œuvre de ce point sont à vérifier auprès des services du SIPA et de l'association concernée.***

- **Ouverture du centre de loisirs du SIPA aux vacances de Toussaint.** L'inauguration a eu lieu le 23 octobre. **Le nombre d'enfants le fréquentant augmente progressivement.**
- **Aménagement des espaces extérieurs du Pôle avec création d'un city stade, d'un pumptrack et d'un parcours gymnique :**

Après une première présentation en réunion de bureau, une réunion des commissions travaux et sport a été organisée. Deux esquisses ont été présentées par le cabinet Longera. Les membres des commissions ont désigné l'esquisse qui requiert (à une très courte majorité) leur approbation pour avancer sur le projet.

Un chiffrage est adjoint à l'esquisse retenue. Il correspond à la totalité des travaux, y compris toutes les finitions. Le total s'élève à 1 346 687 € TTC ainsi répartis :

- Réaménagement du parking : 311 745€ TTC
- Terrain multi sports et abords : 341 696€ TTC
- Parcours gymnique (500 mètres) : 214 880€ TTC
- Aire fitness : 152 126 € TTC
- Pumptrack : 326 239€ TTC

Bien évidemment, comme pour le projet culturel, le SIPA ne pourra pas supporter cet investissement sans aides.

Il sera proposé en début d'année, au comité syndical d'autoriser la Présidente à effectuer une recherche de subventions auprès de différents organismes ou collectivités, dont le résultat sera déterminant pour la suite du projet.

Discussion :

Les membres du Comité Syndical souhaitent qu'une estimation des coûts de fonctionnement de l'ensemble soit réalisée (fonctionnement courant et dégradations potentielles). Il pense que l'on pourrait sans difficultés sortir la partie « fitness » du projet si nécessaire.

Madame la Présidente se dit en parfait accord avec la remarque de Monsieur Archinard qui souhaite avoir rapidement une prospective financière et une vision des subventions possibles. Elle indique qu'elle essaiera de contacter les collectivités partenaires, susceptibles d'intervenir financièrement d'ici le début de l'année 2024.

Monsieur Jacques Archinard insiste pour que contact soit pris rapidement auprès du département et de la région.

- **Etablissement d'une convention pour mise à disposition de l'un de nos personnels auprès du centre de première intervention de Gruffy** (délibération prise au comité syndical de novembre).
- **Prise de connaissance du projet culturel** de l'année élaboré par le responsable du service culture d'une part au titre de la programmation et par le Directeur de l'école de musique. La présentation a également été réalisée lors d'une réunion de la commission culture dont le compte-rendu a été adressé à l'ensemble des communes.

- **Approbation par les membres du bureau de prolonger de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2024) la durée du contrat de Marie Meiller**, apprentie jusqu'en septembre dernier, actuellement sous contrat jusqu'au 31 décembre (cf délibération du comité syndical de septembre 2023).

Jacques Archinard insiste sur la nécessité de veiller à l'évolution des frais de fonctionnement du Syndicat et à sa capacité à y faire face. Il exprime ses réserves sur cette décision.

- **Approbation par les membres du bureau de création d'un poste complémentaire mi technique, mi gardiennage** de façon à soulager ces deux volets d'activité et à mieux répondre au besoin. Une délibération de création de poste devra être présentée en comité syndical dès que les services auront travaillé sur le profil de poste à mettre en place et que la procédure de recrutement sera lancée.

Jacques Archinard explicite les problèmes rencontrés en matière de gardiennage, surtout le samedi et estime que l'on ne peut pas poursuivre avec une seule personne sur ce poste.

- Compte tenu des multiples sollicitations dont il fait l'objet, y compris durant ses jours de congés : **mise à disposition du responsable des services techniques, d'un véhicule de service** (celui qu'il utilise déjà et qui est organisé pour pouvoir intervenir efficacement et rapidement).

Gilles ARDIN donne quelques renseignements complémentaires.

Gilles VIVIANT insiste sur la nécessité de ne pas créer de « jalousie » au sein du personnel. Il conviendra donc d'explicitier les raisons qui conduisent à laisser à disposition de l'un deux un véhicule de service.

- Mise en place d'une **convention avec le F2C** pour utilisation régulière des véhicules du SIPA, hors vacances scolaires : en cours de rédaction.

- **Point recrutement RH**

Consécutivement au jury de recrutement organisé le 15 novembre, une candidate a été retenue. Elle est actuellement en poste à la ville d'Annecy. Suite aux diverses démarches effectuées, elle devrait arriver début mars. D'ici là, le poste des Ressources Humaines a été repris par la Direction Générale des Services, appuyée par le service comptabilité pour ce qui concerne la gestion des paies.

- **RPE** : La responsable du RPE a fait une demande de mise en disponibilité sur une période d'un an. Un appel à candidature va être lancé pour la remplacer sur ce laps de temps.

- **Questions diverses :**

Gilles VIVIANT demande si un travail commun entre le collège et l'école de musique pourrait aboutir sur une mise en place d'horaires aménagés.

Jacques ARCHINARD se demande si ce portage revient à l'éducation nationale.

Madame la Présidente indique que le Directeur de l'école de musique a déjà évoqué ce sujet avec le principal du collège. Ils doivent reprendre rendez-vous pour en reparler et voir ce qu'il serait possible de faire.

Dates Comités Syndicaux 2024

- Lundi 22 janvier 2024, 20h
- Lundi 25 mars 2024, 20h (vote budgets)
- Lundi 13 mai 2024, 20h
- Lundi 1er juillet 2024, 20h
- Lundi 9 septembre 2024, 20h
- Lundi 14 octobre 2024, 20h (à confirmer suivant le besoin)
- Lundi 18 novembre 2024, 20h
- Lundi 16 décembre 2024, 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Secrétaire de Séance,



Christophe DANTON

La Présidente



Jocelyne BOCH

